



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
28.02.2013

Date de la convocation des conseillers:
28.02.2013

point de l'ordre du jour :
12A₃

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 mars 2013

Présents: Mutsch, bourgmestre, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Codello, Zwally, Baum, Hansen, Kox et Johanns conseillers,

Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss et Tonnar, échevins, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Goetz, et Bernard, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Création sous le régime du salarié d'un poste de chauffeur communal.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Vu l'organigramme du département des travaux municipaux,

Vu le rapport du 5 février 2013 de Monsieur le préposé du service de la circulation aux termes duquel il propose la création d'un poste de chauffeur communal et ceci pour les motifs y indiqués,

Considérant que la rémunération du nouveau titulaire est à fixer en application des dispositions de la convention collective des ouvriers des communes du Sud,

Considérant que le nouveau titulaire bénéficiera d'un classement dans la carrière du chauffeur,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réforme administrative du 27 février 2013,

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après délibération,

d é c i d e
à l'unanimité

- 1) de créer sous le régime du salarié un poste de chauffeur communal.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 26.03.2013
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal ff,

Le Bourgmestre,